



DOSSIER DE
PARRAINAGE & MÉCÉNAT
#1maillotlequipe



SOUTENEZ
L'ÉQUIPE DE FRANCE
VÉTÉRANS
2024 !

ITTF WORLD MASTERS
TABLE TENNIS CHAMPIONSHIPS
ROME 2024
JULY, 6-14



SOMMAIRE

- Le championnat du monde “Masters”
- La délégation française
- Notre projet : #1maillotlequipe
- Nous soutenir
- Rome 2024 : un rayonnement international
- Vos avantages fiscaux
- Contact



LE CHAMPIONNAT DU MONDE "MASTERS"*

DU 6 AU 14 JUILLET 2024

Rome
(Italie)



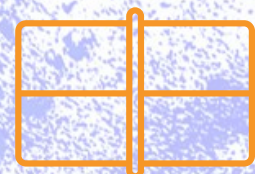
100
nations



6000
athlètes



250
aires de jeu



400
bénévoles



Bien
vieillir

> 40 ANS

TABLEAUX

Simple Dame

Simple Homme

Doubles Dames

Doubles Messieurs

Doubles Mixtes

*Participation d'athlètes
paralympiques*



LA DÉLÉGATION FRANÇAISE

536 athlètes

91 Femmes

445 Hommes

1 MÉDAILLE D'ARGENT ET 6 MÉDAILLES DE BRONZE (OMAN 2023)



Men's Doubles 75 Years
Argent: Jacques Versang/Wendelin Greter (FRA/SUI)

Women's Doubles 40 Years
Bronze: Emilia Kijok/Marielle Cadiou (POL/FRA)

Women's Double 55 Years
Bronze: Sophie Meslin/Grazyna Zielinska (FRA/POL)

Men's Singles 55-59 Years
Bronze: Jean-Louis Lamarre (FRA)

Men's Doubles 55 Years
Bronze: Jean-Louis Lamarre/Igor Krokhin (FRA/SWE)

Men's Singles 75-79 Years
Bronze: Jacques Versang (FRA)



NOTRE PROJET : #1MAILLOTIEQUIPE

C'est à leur frais que les athlètes de notre délégation française se rendent à cette compétition internationale. Il n'existe donc aucun équipement sportif homogène à l'unité de notre délégation.

Pour ces championnats du monde, nous avons donc l'ambition à ce que **chacun des athlètes de la délégation française puisse revêtir un maillot de l'équipe de France à un prix accessible.**

Cette initiative vise à renforcer **l'identité de notre délégation, à promouvoir la cohésion d'équipe tout en offrant une visibilité accrue à nos partenaires lors de cet événement international.**

Votre contribution permettra de :

- **financer la production et l'illustration de nos maillots,**
- **créer une unité visuelle distinctive**
- **renforcer la présence de votre entreprise aux côtés de notre équipe nationale.**

Merci d'envisager ce partenariat pour **soutenir nos vétérans et promouvoir vos valeurs aux côtés du sport français.**



NOUS SOUTENIR



En exclusivité :

LOGO A (le maillot est totalement financé)	10 000 €
--	----------

Multipartenaires :

LOGO A	5 000 €
LOGO B1 ou B2	1 800 €
LOGO C1 ou C2	1 500 €
LOGO D1 ou D2	1 300 €



ROME 2024 : UN RAYONNEMENT INTERNATIONAL

Votre image & notoriété

Porter les valeurs du bien vieillir par le sport

Promouvoir la pratique du sport amateur

Soutenir l'inclusion des athlètes paralympiques dans le sport valide

Bénéficier du rayonnement d'une compétition internationale

des athlètes motivés qui porteront vos logos, seront photographiés, filmés, interviewés (pour certains)



des milliers de mentions, publications et stories (photo et vidéo) via la communauté pongiste : clubs, joueurs, FFTT, comptes spécialisés, groupes thématiques...



des centaines de contenus professionnels et amateurs : streamings en direct, vlogs, reportages, compilations, ...



près de 100k abonnés sur tennis2table.com, partenaire du projet (relai média, forum, réseaux sociaux)



de nombreux articles et reportages sur les participants du contingent français (en particulier les médaillés) dans les journaux et télévisions locales, en France comme à l'étranger

VOS AVANTAGES FISCAUX*



Parrainage / Sponsoring	Mécénat
<p>La loi définit : « Un soutien matériel apporté à une manifestation, une personne, un produit ou une organisation en vue d'en retirer un bénéfice direct ».</p>	<p>La loi définit : « Un soutien matériel apporté à une œuvre ou une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire ».</p>
<p>Autrement dit : Le sponsoring est une prestation de service. Il répond donc à une démarche commerciale explicitement calculée. Il est équivalent à une prestation économique accomplie dans l'intérêt direct de l'entreprise.</p>	<p>Autrement dit : Le mécénat constitue un don. Il valorise l'image institutionnelle de l'entreprise qui n'attend aucune contrepartie. Néanmoins, l'association peut valoriser son mécène en citant sur ses supports de communication le nom ou le logo de l'entreprise.</p>
<p>Fiscalité : Les dépenses de sponsoring sont assimilées à des dépenses de nature publicitaire et sont ainsi traitées comme FRAIS GENERAUX. De par son caractère commercial, la dépense de parrainage doit faire l'objet d'une facturation assujettie à la TVA.</p>	<p>Fiscalité : Même si les contreparties sont plus limitées, le bénéfice fiscal est nettement plus intéressant pour l'entreprise : réduction d'impôts de 60% de la somme versée (dans la limite de 5% de leur CA)</p>
<p>Exemple Gain impôt société : Montant donné dans le cadre du mécénat ou du sponsoring : 1 000€uros.</p>	
<p>Gain d'impôt pour le sponsoring :</p> <p>$1\ 000€ \times 33,3333\% \text{ (taux impôt société)} = 333,33€uros.$</p> <p>Coût pour l'entreprise : 666.67€uros.</p>	<p>Gain d'impôt pour le mécénat :</p> <p>$1\ 000€ \times 60\% \text{ (réduction d'impôt)} = 600 \text{ €uros.}$</p> <p>Coût pour l'entreprise : 400€uros.</p>

* sous réserve de validation de l'administration fiscale

CONTACT

Frédéric
06 87 24 33 89
martin.frederic@yahoo.fr

Julien
06 15 09 94 44
monquipong@gmail.com



#1maillotlequipe